



### PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

----- Délimitation de la zone verte

**ZONES DE BASE**

<b>Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées</b>	<b>Zones d'activités</b>
<b>Zones d'habitation</b>	<b>ECO-01</b> zone d'activités économiques communale type 1 « Bruyères »
<b>HAB-1</b> zone d'habitation 1	<b>ECO-04</b> zone d'activités économiques communale type 2 « Bruyères »
<b>HAB-2</b> zone d'habitation 2	<b>GAIR</b> Zones de gares ferroviaires et routières
<b>Zones mixtes</b>	<b>REC-01</b> zone de sport et de loisir – camping
<b>MIX-01</b> zone mixte urbaine	<b>REC-02</b> zone de sport et de loisir – champ de tir
<b>MIX-02</b> zone mixte urbaine « Bruyères et Jongs »	<b>REC-03</b> zone de sport et de loisir – équestre
<b>MIX-03</b> zone mixte urbaine « Miffeld »	<b>REC-04</b> zone de sport et de loisir – plein air
<b>MIX-04</b> zone mixte urbaine « Sollaas »	<b>REC-05</b> Zones spéciales
<b>MIX-05</b> zone mixte villageoise	<b>REC-06</b> zone spéciale « Jongs »
<b>MIX-06</b> zone mixte rurale	<b>REC-07</b> zone spéciale « Réseau ferroviaire »
<b>Zones de bâtiments et d'équipements publics</b>	<b>REC-08</b> zone spéciale « Sandweiler »
<b>REP</b> Zone de bâtiments et d'équipements publics	<b>JAR</b> Zone de jardins familiaux
<b>REP-01</b> Zone de bâtiments et d'équipements publics – BEP POS	
<b>REP-02</b> Zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	

**Zone verte**

<b>AGR</b> Zone agricole	<b>PARK</b> Zone de parc public
<b>FOR</b> Zone forestière	<b>VERD</b> Zone de verdure

### ZONES SUPERPOSEES

**Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »**

**NQ-HS-01** numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

**Zone d'aménagement différencié**

**ZAD-HW-09** numéro de la zone d'aménagement différencié

**Zones de servitude « urbanisation »**

- UR** servitude « urbanisation » – corridor écologique
- EN** servitude « urbanisation » – élément naturel
- IP** servitude « urbanisation » – intégration paysagère

**Zone de servitude « couloirs et espaces réservés »**

couleur pour projets routiers ou ferroviaires

**Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**

secteur protégé de type « environnement construit »

- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- galbani d'une construction existante à préserver

**Zone de bruit ≥ 65 dB**

Administration de l'Environnement, Cartographie du Bruit concernant l'aéroport, le rail et les routes principales (LDEN), 2011

### ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES (A TITRE INDICATIF)

**à l'aménagement du territoire**

- POS « Aéroport et environs »** POS de l'17.06.2006 décliné en plans d'occupation du sol « Aéroport et environs »
- POS « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »** POS de 25 janvier 2006 décliné en plans d'occupation du sol « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »

**à la protection de la nature et des ressources naturelles**

- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) « défilés - ZH Roeserbarr » (ZH 49)** Administration de la Nature et des Forêts, 27/04/2006, 1914
- Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)** MEDU, Zone protégée communautaire - Natura 2000 - Directive Habitats - ZSC - Zones spéciales de conservation, 2009

**à la protection des sites et monuments nationaux**

monuments et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, liste des immobiles et objets bénéficiant d'une protection nationale du 18 janvier 2019

**à la gestion de l'eau**

- Zone de protection immédiate (ZPS I)** Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux potables, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone de protection éloignée (ZPS II)** Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux potables, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)** Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (sans 10), 2013
- Zone inondable - HQ100 (moyenne probabilité)** Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (sans 100), 2013
- Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)** Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (sans 1000), 2013

**aux réseaux d'infrastructures de transport national**

Empreintes nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Sollaas Loi du 21 août 2016 relative à la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Sollaas

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

**PA** Plan d'aménagement particulier d'ordre approuvé

**PA-01** N° du plan d'aménagement particulier d'ordre approuvé

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 19 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

**107** Habitats d'espaces protégés Art. 17 (voir SUP)

**1021** Habitats d'espaces protégés Art. 21 (voir SUP)

### FOND DE PLAN

----- limite du territoire communal

----- limite parcellaire

----- bâtiment existant

----- toponyme

----- numéro de parcelle

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

**BD-TOP** ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) BD-L-TC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM

- bâtiment existant (BD-Topo)
- bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
- bâtiment démolit (orthophotos / visite des lieux DM)
- cours d'eau / rivière (BD-Topo)
- étang / surface hydrographique / ruisseau (BD-Topo)
- rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du plan légal (plan cadastral homologué) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les données cadastrales et les données de la BD-Topo, les données cadastrales ont la priorité. En cas de divergence entre les données de la BD-Topo et les données de la BD-Topo, les données de la BD-Topo ont la priorité.

### PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MAITRE D'OUVRAGE  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE**  
474, ROUTE DE THIONVILLE | 5886 HESPERANGE  
TELEPHONE 360 8081 | TELECOPIE 360 806

MAITRE D'OEUVRE  
**DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner**  
138, BD. GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE | 1333 LUXEMBOURG | LUXEMBOURG  
TELEPHONE 263 898 1 | TELECOPIE 263 898 50  
PLANSCHIFFE STRASSE 4 | 50765 KÖLN | ALLEMAGNE  
TELEPHONE 0221 925 888-0 | TELECOPIE 0221 925 888-50

SAISIE CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

VOTE CONSEIL COMMUNAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR | MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

N°	DATE	DESCRIPTION
1	15.04.2023	MODIFICATION CENTRE DE HESPERANGE: DELIMITATION ET REPRESENTATION DOCUMENTAIRE DU NOUVEAU QUARTIER D'INTERET COMMUNAL
2	12.03.2023	MODIFICATION ZONE VERDE EN ZONE REP A HESPERANGE
3	05.12.2021	INSERTION POS: MODIFICATIONS PERIMETRE TRAPAZOÏDAL AU SAALZINGEN, ZONE JAR EN ZONE HAB 1 AALZINGEN, ZONE HAB 1 EN ZONE REP A HESPERANGE, MOUVEMENT PROTEGE A HESPERANGE, ZONE AGR EN ZONE REC ATTIZEN, ZONE AGR EN ZONE REP A HESPERANGE
4	14.10.2020	MODIFICATION SELON RECOMMANDATION DE RESEAU D'ACQUEDUCS DU 16.09.2020
5	06.11.2019	MODIFICATION SELON RECOMMANDATIONS ET AVIS CAH RESEAU D'ACQUEDUCS DU 21.08.2019, AVIS MEDCO RESEAU D'ACQUEDUCS DU 08.07.2019 ET AVIS CE RESEAU D'ACQUEDUCS DU 15.10.2019

INDICE NOM DATE DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

OBJET  
**PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL PLAN D'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DE HESPERANGE**

Version avec indication de la localisation des modifications intégrées au plan indice c

DESS	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PH. BKA	18.02.2019	1335	H - PAG - 00	3
RESP.				FORMAT 115,0 x 73,0 CM	ECHELLE 1:10.000

© 2019, FOND DE PLAN: ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) / TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DE LA REPRODUCTION INTERDITE. PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) PCN 2018 (PCF012) / BASE TOPOGRAPHIQUE DE LUXEMBOURG. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES. PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) PCN 2018 (PCF012) / BASE TOPOGRAPHIQUE DE LUXEMBOURG. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES.